

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1613

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Mise à disposition par bail emphytéotique au profit de l'Opac du Grand Lyon de l'immeuble situé 12, rue Coste**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de l'Opac du Grand Lyon, la Communauté urbaine a préempté au prix de 338 436,82 € l'immeuble situé 12, rue Coste à Caluire et Cuire en vue de la réalisation d'une opération de logement social correspondant à neuf logements financés au moyen d'un prêt locatif à usage social (PLUS).

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 233 mètres carrés sur laquelle est édifié un bâtiment occupé de cinq niveaux comportant un local commercial au rez-de-chaussée élevé de quatre étages à usage d'habitation, pour une surface utile de 400 mètres carrés.

Aux termes du dossier présenté au Bureau, ledit immeuble ferait l'objet d'une mise à disposition par bail emphytéotique au profit de l'Opac du Grand Lyon, pour une durée de 55 ans et moyennant un droit d'entrée de 169 500 €, avec un loyer à l'euro symbolique pendant 35 ans et un loyer de 8 500 € annuel à compter de la trente-sixième année jusqu'au terme du bail, sachant que l'immeuble redeviendrait la propriété de la Communauté urbaine à l'issue du bail emphytéotique ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la conclusion du bail emphytéotique au profit de l'Opac du Grand Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette résultant de la mise à disposition par bail emphytéotique de l'immeuble situé 12, rue Coste, soit 169 500 € fera l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 752 100 - fonction 020 outre un loyer d'un euro symbolique pendant 35 ans et un loyer annuel de 8 500 € à compter de la trente-sixième année jusqu'au terme du bail.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,